

Je vais m'asseoir, monsieur le Président, pour éviter d'étouffer cette motion. Les agriculteurs canadiens ont intérêt à ce que l'on effectue des recherches pour trouver ce qu'il faut pour assainir l'agriculture au Canada.

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur le Président, je voudrais que vous me disiez combien de minutes il me reste au juste, car je ne compte pas parler plus de quelques minutes. Je me demande si vous pourriez me dire combien de temps il me reste, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Corbin): Le débat sera ajourné à 18 h 32.

M. Parent: Merci beaucoup, monsieur le Président; je remercie . . . le député essaie de me dire quelque chose?

M. Taylor: Vous avez le temps de lire le reste de votre discours.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Les députés ne devraient pas se parler d'un côté à l'autre de l'allée pendant le débat. Veuillez vous adresser à la présidence.

M. Parent: Bien sûr, monsieur le Président. Je le comprends bien et je m'excuse de ne pas être passé par vous pour faire une remarque au député qui vient de se réveiller.

Subventions agricoles

Je voudrais mettre mon grain de sel dans le débat. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont parlé des différents problèmes qui se posent. Dans l'ensemble, il est extrêmement difficile de comparer les problèmes intérieurs, mais voyons d'un peu plus près ce qui se passe dans les exportations. Les agriculteurs de toutes les régions du Canada, surtout ceux de ma région qui produit 85 p. 100 du raisin et par conséquent du vin canadiens—et nous importons de bien plus grandes quantités de ces produits qu'autrefois—sont fort soulagés de constater que la guerre des céréales entre les États-Unis et la CEE se calme depuis quelques mois. Nous croyons que c'est le prélude d'un meilleur avenir. Cette guerre a eu des répercussions catastrophiques pour les agriculteurs canadiens qui exportent pas moins de 50 p. 100 . . .

[Français]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! En conformité de l'article 24(2) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est passé 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 32, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)